

Fête des Pères

RÈGLEMENT

L'Union du Commerce de Denain, organise dans le cadre de la fête des Pères une grande loterie.

Du 10 Juin au 16 Juin 2017.

La participation à ce jeu est ouverte à **toute personne majeure** au 1^{er} Janvier 2017 résidant en France métropolitaine.

Les commerçants, leur famille, leur personnel et les personnes participant à la mise en place et à l'organisation de cette opération ne peuvent participer au jeu de quelques manières.

Toute personne désirant participer à ce jeu pourra retirer sans obligation d'achat un ticket chez les commerçants participant à l'opération du 10 Juin au 16 Juin 2017 dans la limite d'un ticket par jour et par adulte.

LE JEU

Il faut remplir le ticket intégralement et immédiatement dans le commerce où on vous le remet et le déposer dans l'urne. (Sachez que la partie grattage ne sera pas pris en compte dans ce jeu).

Un tirage aura lieu dans chaque commerce participant et à l'UCDenain pour le tirage final.

Pour cela, vous devez noter au dos du ticket : nom, prénom, adresse, téléphone et email.

Les tirages au sort auront lieu le 17 Juin 2017 chez chaque commerce participant pour les coffrets de bières « La Denaisienne » et à la Maison du Commerce pour la tablette tactile.

Les gagnants seront avertis par téléphone et devront se présenter avec une pièce d'identité justifiant de leur nom et adresse lors de la remise des lots qui aura lieu le 22 Juin 2017 à la salle Aragon.

Il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom ou même adresse)

Une liste des commerçants participants est affichée à la Maison du Commerce 118bis rue Villars.

A GAGNER : 19 Coffrets de 2 Bières « La Denaisienne » et Une Tablette tactile

Tout lot non réclamé avant le 1^{er} Juillet redeviendra la propriété de l'Union du Commerce de Denain.

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter, d'annuler, de modifier à tout moment le jeu, et sans qu'aucun recours ne puisse être intenté par les participants. Les cadeaux ne pourront ni être échangés ni être remboursés ni être utilisés à d'autres fins que celles prévues par le présent règlement.

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat et implique l'acceptation du présent règlement, et permet aux organisateurs l'utilisation de l'image des gagnants à des fins publicitaires (publication de la photo des gagnants dans les journaux locaux, sur le site Internet et Facebook de l'Union du Commerce de Denain).